

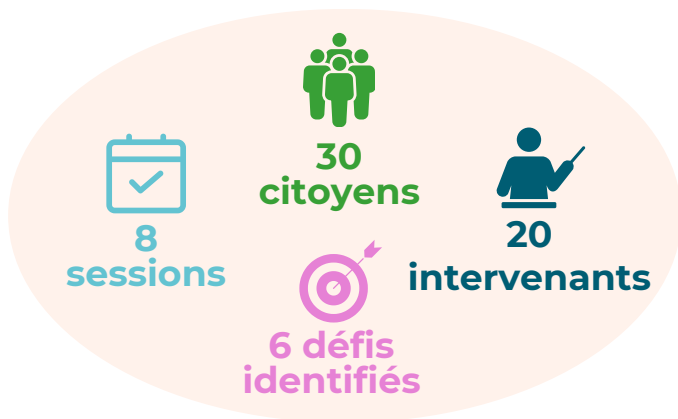
LE PANEL CITOYEN SUR LES GRANDS ENJEUX DE L'EAU

Afin de renouveler et d'élargir le cadre des débats sur **les grands défis** que les acteurs du bassin Rhône-Méditerranée doivent relever sur la prochaine décennie pour l'eau et les milieux aquatiques, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la DREAL Auvergne Rhône Alpes ont mis en place un dispositif de **participation citoyenne**. Cette démarche a pris la forme d'un **panel citoyen composé de 30 membres tirés au sort**, illustrant la diversité de la population du bassin Rhône Méditerranée.

Le panel s'est réuni à **8 reprises de janvier à juin 2024** pour se former et débattre des grands enjeux de l'eau afin de produire une contribution répondant aux **questions suivantes** :



- En tant que citoyens, quels sont, pour vous, les **défis prioritaires pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques**, sur le bassin Rhône Méditerranée, pour la prochaine décennie ?
- Quel **rôle les citoyens peuvent-ils jouer** pour relever ces défis ?



LA CONTRIBUTION CITOYENNE

INTRODUCTION

- Présentation du **cadre réglementaire européen** dans lequel s'inscrit l'élaboration du SDAGE
- Prise en compte du **changement climatique dans la gestion de la ressource en eau** : concilier lutte, prévention et adaptation
- Attention portée au **caractère systémique des enjeux identifiés**
- L'eau, un **bien commun vital** : un enjeu transversal aux 6 défis



DÉFI 1 : INFORMATION, SENSIBILISATION, TRANSPARENCE

- Sensibiliser : **informer, former et éduquer** les citoyens et les différents acteurs sur les enjeux de l'eau
- **Responsabiliser les usagers** sur leur consommation
- Rendre **accessible et transparente l'information sur l'eau** nécessaire à la production d'un produit et sur la quantité d'eau utilisée pour le produire
- **Rôle des citoyens** : avoir une **consommation éclairée** (personnelle et professionnelle) ; s'investir localement et collectivement ; être un exemple pour nos futurs citoyens.

Démarche organisée par



DÉFI 2 : PARTICIPATION CITOYENNE, GOUVERNANCE OUVERTE, GESTION PUBLIQUE, PARTAGE ÉQUITABLE DE L'EAU

- Intégrer la **participation citoyenne à la gouvernance de l'eau** et développer les outils adaptés allant de la protection juridique à l'information des citoyens
- Ouvrir les instances représentatives à des représentants des **maîtres d'usage** (société civile au-delà des associations et organisations)
- Prendre en compte la parole citoyenne en systématisant et rendant obligatoires les **consultations en amont des prises de décisions**
- Assurer une **protection juridique de la ressource en eau et des rivières**



DÉFI N°3 : SOBRIÉTÉ, TRANSFORMATION DES MODÈLES, ÉCONOMIES D'EAU, TARIFICATION ET COÛT DE L'EAU

- Privilégier une **gestion publique et décentralisée** des réseaux de distribution d'eau potable
- Valoriser les entreprises qui **économisent la ressource en eau**
- Mettre en place une **tarification par paliers**
- **Rôle des citoyens** : sensibiliser, instruire et encourager sur la sobriété par l'éducation, les médias



DÉFI N°4 : RÉDUCTION DES POLLUTIONS : SENSIBILISER, ENCADRER, CONTRÔLER, SANCTIONNER

- Identifier les polluants et leurs origines ; **réduire les pollutions à la source**
- Renforcer la **règlementation et le contrôle**
- Financer les **moyens humains, matériels et la recherche** pour connaître les impacts et réduire les pollutions
- Adapter les **productions et les modèles économiques**



DÉFI N°5 : SOLUTIONS BASÉES SUR LA NATURE, ADAPTATION DES MODÈLES, DES IMAGINAIRES, PRÉSERVATION DES MILIEUX ET DE LA BIODIVERSITÉ

- **Protection et préservation** des milieux aquatiques et de la ressource en eau
- Nécessité de changer le **rapport des citoyens à la ressource en eau**
- **4 domaines d'action** : l'éducation, la culture, le droit, l'aménagement du territoire
- **Rôle des citoyens** : faire circuler des informations ; se renseigner sur les solutions et la ressource locale ; faire pression sur les instances de décision



DÉFI N°6 : S'ASSURER QUE LES ENJEUX DE L'EAU SOIENT SYSTÉMATIQUEMENT INTÉGRÉS DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Renforcer la réglementation** pour que les bâtiments soient plus économes en eau
- **Intégrer les enjeux de l'eau** dans la maîtrise foncière et renforcer leur place au sein des **règles d'urbanisme**
- **Rôle des citoyens** : participation à l'élaboration des projets et appui sur leur connaissance du territoire